

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

PRÉFACE

Chères et chers membres de l'ACAT,

Ah, elle nous a manqué, notre assemblée générale. Après deux ans de vote par correspondance et d'AG en ligne, nous avons enfin pu nous retrouver en présentiel le 11 juin à Berne. C'était aussi l'occasion pour notre nouveau collaborateur Etienne Cottier et notre stagiaire Andrin Honegger (voir page 4) de faire connaissance avec les membres.

L'AG par correspondance, telle qu'elle a été organisée en 2020, a toutefois eu un avantage : beaucoup plus de membres ont voté que d'habitude, ce qui a permis de donner une plus grande légitimité aux décisions adoptées. C'est pourquoi le Comité a proposé aux membres de modifier les statuts de sorte que l'AG puisse à l'avenir aussi être tenue sous forme de vidéoconférence ou de vote par correspondance. Cette proposition avait pour but de créer de l'espace pour de nouveaux événements informels. Mais les membres présents ne l'ont pas entendu de cette oreille. D'autres événements sont certes les bienvenus, mais l'AG demeure une plateforme d'échange importante qui doit absolument être maintenue.

Un vote clair, dont la justification témoigne d'un grand engagement et d'un profond intérêt. Ce serait donc un plaisir de vous voir (plus) nombreux l'année prochaine à l'assemblée générale ! Serez-vous de la partie ?

Bettina Ryser Ndeye, Secrétaire générale

→ Vous recevrez le procès-verbal de l'AG en septembre.

Le Comité (avec Bettina Ryser Ndeye) lors de l'AG du 11 juin 2022. Vous trouverez d'autres photos sur www.acat.ch.



CAMPAGNES

Nuit des Veilleurs

À l'occasion du 26 juin, nous racontons cette année aussi les histoires de personnes du monde entier qui ont dû faire face aux injustices et à la torture. Dans ce contexte, n'oublions pas que bon nombre de ces personnes se sont engagées pour leurs idéaux d'un système plus équitable, en faveur de minorités, contre la discrimination de tout type et pour de meilleures conditions de vie.

→ www.acat.ch

Les brochures de campagne sont disponibles au Secrétariat.

Oppression des uïghour.e.s

En mai, Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a effectué une visite de six jours en Chine, peu après de nouvelles révélations sur l'oppression de la population ouïgoure du Xinjiang*. Au lieu de formuler une déclaration claire, la représentante de l'ONU s'est montrée extrêmement réservée à l'égard des autorités chinoises, voire soumise à certains moments. Un grand nombre d'organisations des droits humains et de politiques se sont déclarés consternés par l'intervention mitigée de Bachelet. De son côté, la Chine a profité de la venue de la représentante de l'ONU pour lancer une vaste opération de propagande – au grand regret de toutes celles et tous ceux qui, depuis des années, attirent publiquement l'attention sur l'oppression systématique exercée par le gouvernement chinois.

La campagne du Vendredi saint 2021 de l'ACAT a thématisé l'oppression des Ouïghours. Nous continuons à suivre cette question de près et envisageons d'autres actions.

*Les « Xinjiang Police Files » du 24 mai 2022, une montagne de dossiers et photos classés secrets, ont été rendus publics par une fuite de données. Ils étayaient l'oppression systématique de la population ouïgoure.

Pétition au Katar

La récolte des signatures pour notre pétition adressée à l'Émir et au Premier Ministre du Qatar est terminée. Dans cette pétition, l'ACAT-Suisse critique les conditions de travail au Qatar, notamment en rapport avec les travaux de construction en vue de la prochaine Coupe du monde de football. 3772 personnes ont signé la pétition. Elle sera bientôt remise aux autorités du Qatar. AH

VENEZUELA

Procédures pénales contre des défenseurs des droits humains

Les défenseurs des droits humains Marino Alvarado et Alfredo Infante risquent un procès pour diffamation. En tant que représentants de deux ONG, ils ont dénoncé des exécutions extrajudiciaires dans l'État de Carabobo ainsi que l'absence d'établissement des responsabilités imputables au gouverneur.



Marino Alvarado, membre de l'ONG Provea, et Alfredo Infante, du Centro Gumilla, avaient participé à la rédaction d'un rapport révélant des exécutions extrajudiciaires présumées par des membres de la police de l'État de Carabobo et exigeant que la responsabilité de la chaîne de commandement soit établie. En mars 2022, ils avaient présenté publiquement leurs résultats dans le cadre d'un projet national. Le rapport conclut que les homicides extrajudiciaires sont particulièrement fréquents dans cet État. Il incrimine en particulier le gouverneur de Carabobo, Rafael Lacava, comme faisant partie de la chaîne de commandement et demande une enquête sur les exécutions par des agents de police.

Enquête internationale sur le Venezuela

La répression et le harcèlement des défenseurs des droits humains au Venezuela se sont intensifiés au cours de l'année et demie écoulée. Les organisations qui se mettent en réseau au niveau international sont criminalisées et réprimées. La mission d'enquête indépendante de l'ONU mise en place en septembre 2019

a documenté de nombreuses violations des droits humains depuis 2014, sous la présidence de Nicolás Maduro, notamment des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des détentions arbitraires ainsi que des actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ces actes pourraient être constitutifs de crimes contre l'humanité. La mission de l'ONU rapporte également que la justice vénézuélienne ne se contente pas de dissimuler les violations des droits de l'homme, mais qu'elle y est parfois elle-même impliquée. La Cour pénale internationale enquête également sur des allégations de crimes contre l'humanité au Venezuela. Elle a notamment relevé l'importance d'établir les responsabilités au sein de la chaîne de commandement dans toutes les enquêtes pénales.

La justice du côté des puissants

En mai, Marino Alvarado et Alfredo Infante ont appris que le gouverneur intentait un procès pour diffamation à leur encontre en raison de la publication du rapport accablant. Les sanctions pénales intentées contre des personnes qui ne font que leur travail de défense des droits humains sont contraires aux normes internationales en matière de droits humains et vont à l'encontre des recommandations répétées de différentes instances de l'ONU. Les personnes qui révèlent de graves violations des droits humains et demandent justice pour les personnes concernées doivent bénéficier d'une protection et non être exposées à des attaques contre leur intégrité, leur travail et leur vie.

SOURCE : Amnesty International



Dans la lettre d'intervention, il est demandé au gouverneur du Carabobo Rafael Lacava d'abandonner les poursuites intentées à l'encontre de Marino Alvarado et Alfredo Infante, de s'abstenir d'entraver les initiatives destinées à établir des responsabilités au sein de la chaîne de commandement et à protéger les défenseur-e-s des droits humains exerçant leurs activités sur son territoire. Il est également rappelé que le Venezuela est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont l'article 19 dispose que toute personne a le droit à la liberté d'expression, ce qui comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations.

Lettre à :

Sr. Rafael Lacava
Gobernador de Carabobo
→ *Courrier postal pas possible*

E-mail :

sgeneralcarabobo@gmail.com

Twitter (meilleur moyen d'atteindre le destinataire) : @rafaellacava10

Copie à :

Ambassade de la République bolivarienne du Venezuela
Case postale 237
3097 Liebefeld

Fax : 031 371 64 69

E-mail :

embajada.suiza@mppre.gob.ve

Port : 1.10 fr. (courrier A)

→ *L'ACAT-Suisse priera l'ambassade de transmettre les lettres reçues aussi au gouverneur Lacava.*

Notice :

Pour l'envoi électronique, vous pouvez copier le contenu de la lettre sur **bit.ly/AU-Venezuela**.

Délai d'intervention :
15 juillet 2022.
Merci beaucoup !

Mauvaise nouvelle

CHINE

Toujours aucune nouvelle d'**Ilham Tohti**. Le célèbre défenseur ouïghour des droits humains a été condamné en 2014 à l'emprisonnement à vie en Chine pour avoir œuvré pacifiquement à la compréhension mutuelle entre les Ouïghours et d'autres peuples chinois. Depuis 2017, Tohti est maintenu en isolement.

Cette année est paru le livre « We Uyghurs Have No Say » (« Nous, les

Ouïghours, n'avons rien à dire »), un recueil d'essais et d'articles écrits par Ilham Tohti avant son arrestation en 2014. L'ouvrage est disponible en Suisse.

Jewher Ilham, la fille d'Ilham Tohti, travaille actuellement à la réalisation du film documentaire « Static and Noise » sur les violations des droits humains au Xinjiang. Dans le cadre de notre campagne commune du Vendredi saint, l'ACAT-Luxembourg a réuni en 2021 sept mille dollars pour le projet. L'ACAT-Suisse a également participé avec une contribution. Dans une lettre de remerciement, Jewher Ilham écrivait à nos collègues du Luxembourg : « Je crois que ce type de solidarité internationale entre toutes les personnes de croyances et de nationalités différentes est notre meilleur espoir contre la brutalité du gouvernement chinois. »

SOURCES : US Commission on International Religious Freedom / The Guardian / ACAT-Luxembourg • CAMP Vendredi saint 2021

Bonne nouvelle

ESPAGNE/SUISSE

Début avril 2022, un tribunal spécial espagnol a annulé le mandat d'arrêt international et la demande d'extradition à l'encontre de **Nekane Txapartegi**. Après quinze ans d'exil, elle a enfin pu serrer dans ses bras sa famille dans le Pays basque espagnol. Txapartegi y avait été condamnée en 1999 lors d'un procès politique – ceci après avoir été torturée et agressée sexuellement par la Guardia Civil. En 2007, elle avait trouvé refuge en Suisse.

Txapartegi a déclaré à la Wochenzeitung que la solution juridique obtenue aujourd'hui est clairement due à la pression sociale exercée par la campagne « Free Nekane ». En 2017, l'ACAT-Suisse était également intervenue auprès du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal pénal fédéral afin d'empêcher l'extradition de la militante basque vers l'Espagne.

Nekane Txapartegi a collaboré en 2021 à la campagne vidéo de l'ACAT-Suisse, « La torture n'est pas une fatalité. C'est un crime ».

SOURCES : Freenekane.ch / Wochenzeitung • SECR 2017-06/07

Abréviations :

SECR : Intervention du Secrétariat ; CAMP: campagne

Melissa E. Lucio : examen de nouvelles preuves

L'exécution de Melissa E. Lucio, prévue le 27 avril 2022, a été suspendue jusqu'à nouvel examen.

La citoyenne américaine Melissa E. Lucio a été condamnée à mort en 2007 pour l'homicide de sa fille de deux ans. Ce verdict a été rendu sur la base de preuves extrêmement douteuses, dont la crédibilité a été exposée dans le documentaire « The State of Texas vs. Melissa ». Nombreuses ont été les associations, personnalités et autres acteurs de la société civile à dénoncer les vices de procédure entachant l'affaire et à demander que la grâce soit accordée à Melissa. Le 25 avril 2022, la cour d'appel pénale du Texas a finalement ordonné à la juridiction inférieure d'examiner de nouvelles preuves de son innocence.

Le 25 avril 2022, l'ACAT-Suisse a interpellé la Commission des grâces et des libérations conditionnelles de l'État du Texas. Elle lui a demandé de recommander au gouverneur Greg Abbott d'accorder la clémence à Melissa. À cette occasion, il a été rappelé aux membres de la Commission que les États-Unis sont partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont l'article 14 dispose que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial.

SOURCES : The Guardian, deathpenaltyinfo.org, innocenceproject.org, freemelissalucio.org



IMAGE : Artículo66 sur Youtube (capture d'écran), CC BY

Abolition de peine de mort en République centrafricaine

La République centrafricaine (RCA) abolit la peine de mort. Son Assemblée nationale en a décidé ainsi le 27 mai 2022. La RCA devient ainsi le 110^e pays au monde à avoir supprimé la peine capitale. C'est un grand succès auquel notre organisation sœur, l'ACAT-République centrafricaine, a largement contribué avec le concours de notre organisation faîtière, la FIACAT. Car même si la peine de mort n'était plus appliquée depuis 1981 en RCA, il a fallu un long travail de persuasion pour obtenir une modification de la loi.

En 1989, aucun pays africain n'avait aboli la peine de mort pour tous les crimes – entre-temps, ils sont déjà 24. En 2020, le Tchad voisin a mis fin à la peine de mort, et en 2021, la Sierra Leone, un pays d'Afrique de l'Ouest a également aboli la peine capitale. On s'attend à ce que cette tendance réjouissante se poursuive. Néanmoins, il reste

encore beaucoup à faire : alors que diminue le nombre de pays pratiquant la peine de mort, les exécutions ont augmenté de vingt pourcent dans le monde en 2021 – au sortir de la pandémie. KDB



IMAGE : FIACAT

NOUVELLES DU SECRÉTARIAT



Du renfort au Secrétariat de l'ACAT ! En avril, **Andrin Honegger** a commencé à travailler comme **stagiaire** au sein de l'équipe ACAT. Il soutient l'ACAT-Suisse dans le domaine des **campagnes** jusqu'à fin août. Diplômé en sciences sociales, le jeune homme passe la plupart de son temps libre en baskets, à la Gelateria di Berna ou à chanter avec ses amis et amis. Dans le cadre d'un échange linguistique qu'il effectue avec Etienne Cottier, collaborateur de l'ACAT, il s'entraîne d'une part à l'argot romand et d'autre part au jargon professionnel pour traduire les brochures de campagne dans un français impeccable. L'ACAT-Suisse est ravie que ce jeune collaborateur engagé ait rejoint l'équipe !

Salutations estivales

En prévision de la pause de l'été, nous vous souhaitons, à vous et à vos proches,
du soleil, de la chaleur et des moments de plaisir et de détente
pour faire le plein d'énergie en prévision de l'automne.
Puisse notre espoir commun de paix et de justice se réaliser ...



IMAGE : Pixabay

IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse **Rédaction** Etienne Cottier (EC, appels urgents, e.cottier@acat.ch), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Andrin Honegger (AH), Bettina Ryser (BR), Yvette Spicher (YS) **Conception** Katleen De Beukeleer, Andrin Honegger **Images** Sauf mention spécifique : ACAT-Suisse **Traduction** Alexandrine Bieri **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Prochaine édition** août 2022

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7



Votre don en
bonnes mains.